Solidaires • DOUANES

SECTION DE LYON OCTOBRE 2016

EDITORIAL

ET CA CONTINUE, ENCORE ET ENCORE...

Malgré tous nos efforts, le PSD n'est toujours pas mort…

Après la cartographie des services Surv appelés à disparaître à l'horizon 2020, fournie au printemps dernier, la liste des services OP/CO-AG qui vont être supprimés a été communiquée lors du CTR du 11 juillet 2016. Toute la liste ? Non ! Uniquement celle des services qui vont être amenés à disparaître… cette année. Aucune visibilité à moyen terme. Mais ce qu'il ressort de cette « mini-liste » 2016, c'est que nous nous acheminons vers un vrai jeu de massacre !

Et la DI Rhône-Alpes-Auvergne sera l'une des plus touchées : à la fermeture déjà annoncée des bureaux du Puy, Moulins, Aurillac, Pont d'Ain, s'ajoutent le « regroupement » Viti-bureau à Chambéry, ainsi que les fermetures de la RL de Villié-Morgon et de l'antenne viti de Tain-L'Hermitage pour la DR de Lyon. Et encore, l'impact de la réforme de l'inter-régionalisation du réseau comptable n'apparaît pas dans cette liste ! Car en 2017 il va falloir y ajouter les fermetures des RR de Clermont et Chambéry, puis celle du Léman début 2018.

Et le reclassement des agents restructurés nous demanderez-vous ?

D'entrée de jeu, la DG a annoncé la couleur, il y aura très peu, voire pas du tout de reclassement possible à la DGFiP, elle-même étant en pleine tempête de réductions d'emplois.

La solution : l'administration territoriale bien sûr ! Gageons qu'il y aura pléthore de possibilités de reclassements à Aurillac, Moulins ou encore Villié-Morgon ! Et puis, ce n'est pas comme s'il y avait aussi des suppressions importantes de postes à prévoir dans « la Territoriale »…

Mais ce qu'il faut surtout retenir de cette liste de victimes fournie par la DG, c'est l'absence du bureau d'Evreux, bureau contre la fermeture duquel une forte mobilisation syndicale s'était faite le 24 mars dernier. Comme quoi, il n'y a pas de secret : seule la lutte est efficace.

Alors contre le PSD, encore et toujours, luttons et surtout ne lâchons rien !

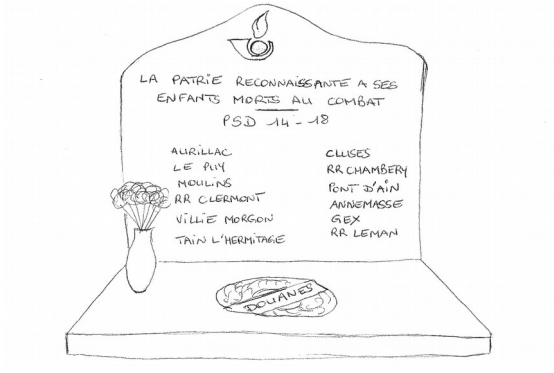

ORGANISATION, REORGANISATION OU DESORGANISATION ?

Vous l'avez peut-être appris grâce à la « une » éphémère qu'Aladin lui a consacrée au printemps dernier : le décret 2007-1665 du 26 novembre 2007 relatif à l'organisation des services déconcentrés de la DGDDI a été modifié par le décret 2016-357 du 25 mars 2016. Passée quasiment inaperçue, vous ne vous êtes sans doute pas inquiétés de cette nouvelle, présentée alors comme anodine.

Et pourtant ! Ce décret est l'arme fatale qui va permettre le démantèlement progressif des DR en vue de leur inter-régionalisation.

Vous aviez été rassurés par la suspension des mesures 14 et 22 du PSD (suppression des CROC et reconfiguration de l'organisation entre les DI et les DR) ? Les restructurations chassées par la porte d'entrée vont maintenant pouvoir discrètement et légalement revenir par la fenêtre.

L'article 5 de ce décret prévoit, en effet, que : « *Les directions régionales exercent celles des missions mentionnées aux 6° à 12° de l'article 3 qui sont déléguées à leurs responsables par les directeurs interrégionaux de rattachement. Les missions ainsi déléguées sont mises en oeuvre sous l'autorité du directeur interrégional [...]* ».

Notez au passage qu'on ne parle plus de « directeur régional », mais de « responsable de direction régionale ». Une prescience quant à la future (ré)organisation de notre administration ?

Avec ce décret, le (la) directeur(trice) interrégional(e) se retrouve ainsi libre de déléguer – ou non – tout ou partie des missions jusqu'à présent dévolues aux directions régionales.

Ce texte donne donc bien la possibilité à chaque directeur interrégional de finalement mettre en œuvre la mesure 22 du PSD, soit disant écartée.

En plus de donner un cadre légal à l'inter-régionalisation des services, ce décret permet également une réforme « à la carte », chaque DI pouvant avancer vers l'inter-régionalisation de ses services à son rythme et à sa façon. Que de souplesse pour mieux enterrer la Douane ! Mais aussi quelle inégalité de traitement pour les collègues des différentes DR, en fonction de la politique choisie par leur direction interrégionale !

Il ne nous reste plus qu'à attendre de voir à quelle sauce (aigre-douce) nous allons être mangés !

PAS CYBELE QUE CA

La future carte CYBELE aura été la grande vedette du feuilleton de l'été en Douane.

Appelée à remplacer la star vieillissante qu'est la carte CADO, son contrat a été passé via la société Certinomis.

Enfin… Son contrat… Dans les faits, il n'y aura pas un contrat avec la Douane, mais autant de contrats avec cette société privée que de Douaniers, tous enjoints de souscrire aux « conditions générales

d'utilisation » pour accéder à leur futur outil de travail. Pire, les données personnelles des agents pourraient être communiquées à Certinomis pour « prospection commerciale ».

SOLIDAIRES Douanes s'est inquiété à plusieurs reprises sur cette double dérive (tracts, déclaration liminaire au CTR du 11 juillet 2016…). Ses représentants ont été finalement reçus par le chef du bureau C2 pour éclaircir la situation.

Tout d'abord, l'administration s'est vue obligée de faire appel à un prestataire privé, car notre future star devra être certifiée deux étoiles (contre une seule pour l'aïeule CADO) !

Puis, pour ce qui est du « contrat individualisé », ce serait ce que prévoit la réglementation vu que notre vedette pourra permettre aux agents de signer électroniquement PV ou autres documents officiels. Une véritable commission d'emploi électronique en soi !

Au final, beaucoup de bruit pour rien nous direz-vous. Oui et non.
Parce que si notre administration avait fait son travail correctement et communiqué auprès de ses agents en amont, on n'en serait pas arrivé à ce psycho-drame (une note explicative a bien été écrite, mais <u>après</u> l'entretien avec nos représentants syndicaux).

Et parce que si nous n'étions pas intervenus, la mention sur l'utilisation commerciale des données des agents n'aurait pas été supprimée, les exposant par la même à des harponnages commerciaux.

TARTUFERIE DU DIALOGUE SOCIAL

Voilà un concept qui a bien le vent en poupe, surtout en cette période de présentation de programme présidentiel !

La Douane elle-même en avait fait un engagement (le n°4), en son temps, dans le cadre de son PSD.

Mais pour ce qui est de la concertation sociale, quelle soit en entreprise ou bien dans notre chère administration, force est de constater que ce sujet peut prêter à interrogation, voire scepticisme.

Ah ! le dialogue social… Une abstraction plutôt progressiste… Il n'y a qu'à voir la définition de l'Organisation Internationale du Travail : « le dialogue social inclut tous les types de négociations, de consultation ou simplement d'échanges d'informations entre les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs (…) sur des questions relatives à la politique économique et sociale représentant un intérêt commun (…) ».

C'est bien cet objectif de réussite commun qui doit être trouvé dans tout dialogue social qui se respecte.

Mais pour nous, en Douane, cela relève de la tarte à la crème, de l'hypocrisie.

Certains auront tôt fait de dénoncer l'attitude rétrograde des syndicats refusant la modernité d'une sorte de cogestion à l'allemande, voir de refuser un partenariat constructif.

Ne nous y trompons pas : cette impossibilité de travailler

ensemble sur des sujets sensibles ne vient pas des syndicats, mais bien de l'attitude d'une oligarchie qui ne veut rien entendre.

Car ce sont bien les OS qui tentent de faire avancer le dialogue social vers un réel partenariat responsable.

Notre administration n'a que faire de ces considérations alors qu'elle s'enorgueillit dans le même temps d'être à l'écoute de ses agents. Il n'y a qu'à voire comment elle avance, tête baissée, construisant des réformes en catimini plus pensées sur des contraintes budgétaires et politiques que sociales.

Où est la recherche du bien commun, le dialogue social, quand on réforme, restructure à tour de bras, sans un minimum de démocratie, ne proposant que des projets « clé en main » et non amendables, daignant à peine informer les services concernés.

Il n'y a qu'à voir comment cela se passe au seul niveau de la DI de Lyon où restructurations, réformes, fermetures vont bon train. Quid de Lyon-Ville, de la RR transformée en RI, du centre d'expertise de l'Isle d'Abeau, du CLI/CODT ?…

Alors pourquoi ne pourrions-nous pas travailler ensemble sans faux-semblant dans le respect des avis des uns et des autres et avec comme ambition la réussite de tous au travail et de projets communs.

A l'heure actuelle, il semblerait que cette vision n'intéresse pas nos hiérarques et que seul leur avis et ceux de leurs chefs comptent, pour le « reste », les autres – entendez par là nous-mêmes, dans nos différents services – n'ont qu'à s'exécuter. Pourquoi changer les choses après tout ? Ils peuvent réformer à moindre concession, voire pas de concession du tout. Alors autant continuer d'accuser les syndicalistes de blocage du dialogue social et de faire leurs petites affaires entre bons amis…

PIGEONS VOYAGEURS

En août 2014, une note réorganisant, ou devrait-on plutôt dire désorganisant, l'envoi du courrier dans les services de la DI Rhône-Alpes-Auvergne avait été rédigée. S'en était suivi un joyeux bazar, qui n'envoyant plus de paiements vers la RR faute de lettres suivies, qui venant jusqu'à la DR pour envoyer un recommandé obligatoire pour sa procédure de marchandises contrefaites… Il aura fallu plusieurs mois avant de revenir à une situation normalisée (souvent un retour à ce qui se faisait avant).

De l'histoire ancienne me direz-vous. Pas si sûr…

Le premier juin dernier, sans crier gare, la RR et le SRE de Lyon ont vu leur service de « ramassage » du courrier au départ

supprimé par la Poste, le contrat passé avec la Douane étant arrivé à échéance. Le PLI, avisé par ces deux services, n'était apparemment pas au courant de cette date buttoir.

Les deux bureaux de Poste à proximité ne pouvant procéder à leur envoi de courrier (non compétents pour ce type de contrat, d'ailleurs non passé par la DI), une solution provisoire a été mise en place : le courrier de ces services a été amené pour envoi soit à la DR, soit à Condorcet, par des agents volontaires.

Au total, une moyenne d'une heure temps agent par jour, avec parfois utilisation d'un véhicule de service, gaspillée pour une mission pas trop douanière… Une aberration en ces temps de vaches maigres tant pour les moyens humains que pécuniaires !

Mais soyez rassurés, cette nouvelle affaire du Courrier de Lyon a connu une fin beaucoup moins sanglante que sa célèbre prédécesseure. Après un mois de galère, l'envoi du courrier a finalement pu reprendre selon les mêmes modalités qu'auparavant…

DU PLOMB DANS L'AILE

En octobre 2013, le CHS-CT du Rhône était saisi par l'administration des Douanes pour un problème de plombémie importante pour les trois moniteurs de tir de la DR de Lyon. Le stand de tir incriminé n'étant plus utilisé et le médecin de prévention ayant énoncé ses préconisations pour l'octroi d'une tenue supplémentaire pour les seules séances de tir et pour leur lavage, on aurait pu penser que le problème était définitivement réglé.

Que nenni ! Dans une note de (mai ?) 2016, la DI a relancé le débat.

S'exonérant des préconisations du médecin de prévention, et après avoir pris l'attache de la DG sur ce sujet, elle refuse de financer la tenue supplémentaire pour les moniteurs de tir de sa direction, ainsi que la prise en charge du lavage de leur tenue, au prétexte qu'il n'y a plus de risques. Drôle de vision de la prévention…

Lors d'une réunion CHS-CT, les représentants se sont émus d'une telle prise de décision. Ils ont alors demandé la production des rapports d'analyses (obligatoires, faut-il le préciser) prouvant qu'en effet l'ensemble des stands de tir utilisés sont sûrs en matière de plombémie.

Quelle n'a pas été leur surprise d'apprendre que l'administration des Douanes n'en possédait pas un seul !

Le DR de Lyon s'est même offusqué qu'on puisse l'imaginer demander ces rapports d'analyses à ses homologues de la Gendarmerie et de la Police. Quant au stand privé, aucun document n'a été envoyé à la Douane malgré de nombreuses relances par courrier (obligation contractuelle là encore…), mais on ne va tout de même pas suspendre les séances de tir de nos agents pour si peu !

Il est bon de rappeler toutefois que si un nouveau problème devait survenir, c'est bien la <u>responsabilité pénale personnelle</u> de nos hiérarques qui est en jeu.

Mais une chose est sûre, l'expérience ne paie décidément pas…

VITE FAIT, MAL FAIT

En juin 2015, la DG décidait de créer quatre centres d'expertise SGC, dont un situé à L'Isle d'Abeau . Le chef du bureau et son adjoint ont alors reçu une lettre de mission en novembre 2015 pour chercher de nouveaux locaux, ceux occupés actuellement par le bureau étant trop petits pour le nombre d'agents prévus.

Suite à leurs recherches, trois projets ont été présentés à la DI : un dans du neuf, beaucoup trop cher, et deux dans des bâtiments à proximité déjà existants : « rue de Provence » et « Boucle de la Ramée ».

Une pétition signée par la totalité des agents, relayée par nos bons soins directement auprès de la DG, et plusieurs réunions CHS-CT plus tard, les membres de ce dernier ont rendu, le 18 juillet dernier, un avis plutôt favorable sur ce projet de déménagement en fonction de trois éléments :

- le choix du site (13 allée de Provence à St Quentin) qui correspond aux vœux des agents ;

- l'acceptation des plans établis par l'antenne immobilière avec, entre autres choses, la prise en compte de l'accessibilité PMR, l'installation d'un ascenseur (financé par le CHS) ou encore l'adaptation des bureaux aux besoins des différentes tâches ;

- l'acceptation par la Direction des Douanes de la tenue d'un groupe de travail pour suivre la mise en place et le suivi de Centre d'expertise de l'Isle d'Abeau.

Début septembre, une délégation de membres du CHS a donc rendu visite aux agents du bureau de L'Isle d'Abeau dans le cadre d'une RMIS intersyndicale pour voir où en était le dossier. Et là ce fut la stupéfaction : les agents n'avaient toujours pas été avisés par écrit du choix définitif de lieu de déménagement ; ils ne savaient même pas si une prise à bail était d'ores et déjà faite. Pire, les demandes de stage sollicitées par les agents qui vont voir partir leur travail sous de meilleurs cieux (CI, DEB, taxis), et qui ne savaient toujours pas à quelle sauce ils allaient être mangés, ont toutes été refusées, jugées sans doute non prioritaires. Le futur Centre d'Expertise a vu son premier client (Free) pointer le bout de son nez courant août sans avertissement préalable de la part du SGC et sans possibilité de contrôle physique (les marchandises étant stockées en région parisienne) et les déclarations s'inscrivant dans le futur schéma du DCN (Dédouanement Centralisé National).

En bref, encore un dossier géré « à la douanière » : vite fait, mal fait, et surtout ne faisons pas cas des agents…